

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01348
Numéro SIREN : 383 485 356
Nom ou dénomination : FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2020 sous le numéro de dépôt 2092

SARL FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES

Au capital de 75 640 Euros

98 Quai de la Fosse

44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

* * *

Aux Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation que vous nous avez confiée, nous vous présentons le double rapport conformément aux articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de Commerce.

1- Présentation de l'opération projetée

L'opération projetée consiste en la transformation de la société FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES, actuellement constituée sous forme de SARL, en une SAS.

2- Mission de commissaire à la transformation – Article L. 224-3

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres et des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti.

3- Mission de commissaire aux comptes sur la situation de la société – Article L. 223-43

Nous avons établi le présent rapport afin de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Notre synthèse et notre analyse sur la situation de la société sont les suivantes :

- ✓ La société a une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
- ✓ La société génère des résultats nets bénéficiaires depuis de nombreuses années. Son chiffre d'affaires a progressé sur l'exercice 2019 (+95 K€, soit +6 %).
- ✓ L'actif net de la société ne présente donc pas d'indices de pertes de valeur.
- ✓ Les fonds propres de la société sont au-dessus du montant du capital social (75,6 K€).

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Saint Sébastien sur Loire,
Le 11 février 2020

Pour la SARL SECOGEREC,



Signé par Julien FIOLEAU

✓ Signé et certifié par **you sign** 

Julien FIOLEAU

Commissaire à la Transformation